



**Règles pour l'envoi de collaborateurs à l'étranger**

Il a été récemment porté à notre connaissance que l'hygiéniste cantonal aurait participé à un Congrès international des hygiénistes se déroulant sur plusieurs jours à Singapour.

Ceci n'est pas sans rappeler quelques autres voyages dont le CFI s'était fait écho lors de ses rapports annuels.

Afin de clarifier les règles en la matière, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- **Comment est jugée la pertinence de l'envoi d'un collaborateur à des Congrès/Symposium à l'étranger ?**
- **Pour les voyages lointains, à destination de l'Asie ou des USA par exemple, une pesée des intérêts financiers est-elle faite en ces périodes de restriction budgétaire ?**
- **Concernant le cas cité en introduction, s'il s'avère véridique, le Gouvernement peut-il nous informer sur la priorité de ce voyage et sur les frais inhérents ?**

Nous remercions d'avance le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 27 septembre 2017

Pour le groupe UDC  
Damien Lachat